

## CONSEIL D'ÉTAT

# Feu vert politique pour la centrale à gaz du Lignon

Le Conseil d'Etat a donné son accord pour le projet de la centrale à gaz du Lignon. Cette installation devrait produire à terme quelque 175 gigawatts/heure (GWh) de chaleur et 280 GWh d'électricité.

Le projet est porté par les Services industriels genevois (SIG). Il vise à réduire la dépendance du canton aux énergies fossiles – l'installation est couplée à un réseau de chauffage à distance – et augmenter la production locale d'électricité.

Le canton a exprimé son soutien pour autant que les émissions de CO2 soient entièrement compensées. Ce qui est le cas dans le projet élaboré par la régie publique. Avec un bémol: seules 70% de ces émissions seront compensées grâce au financement de projets dans la région permettant de réduire dans d'autres domaines la production de gaz carbonique.

Le solde – 30% – est pour l'heure pris en charge via des certificats d'émission. Ces permis de polluer sont effectivement contestés dans leur principe. «Notre but est de choisir des certificats dans la région et surtout de haute qualité», relève Christian Brunier, membre de la direction des SIG, «et l'Office fédéral de l'énergie devrait valider ces projets, ce qui est une garantie et ferait de notre projet une opération pilote».

**Las, le Parti radical** – qui est divisé sur cette question – a envoyé hier un communiqué incendiaire pour critiquer la décision du Conseil d'Etat, accusant ce dernier «d'esquiver le débat politique» puisque le projet ne fait pas l'objet d'une loi ad hoc.

En l'occurrence, rétorque M. Brunier, les SIG ont précisément choisi de ne pas déposer leur demande d'autorisation cet été – «alors que nous étions prêts» pour donner tout loisir aux oppositions de se manifester. Le projet sera présenté le 9 octobre à la population via une exposition et une conférence publique.

**Le Conseil d'Etat a encore:**

- adopté une loi cadre relative à la présence de substances dangereuses dans les bâtiments publics et privés. Ce texte fait référence à l'amiante – qui a défrayé la chronique suite à des problèmes sanitaires inédits rencontrés au cycle du Foron – mais aussi les polychlorobiphényles (PCB), les hydrocarbures aromatiques (présents dans le goudron), les composés organiques volatiles (présents dans les peintures) et les métaux lourds.

- décidé de publier une liste des entreprises de sécurité autorisées à exercer à Genève.

- décidé de déplacer sur l'esplanade devant l'Uni-Mail la pierre commémorative rappelant la tragédie du 9 novembre 1932 qui a vu l'armée tirer sur des manifestants antifascistes et tuer treize personnes.

- décidé de verser aux Archives d'Etat les archives de la police politique.

- nommé M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader au poste de directrice générale du projet Praille-Acacias-Vernet (PAV). Elle dirige actuellement l'Office des autorisations de construire. PHILIPPE BACH